



Vosges du Sud

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 24
Absents : 18
dont suppléés : 2
dont représentés : 4
Votes pour : 30
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 30

Date de la convocation
05/12/2022

Date de publication
19/12/2022

REPUBLICQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le
ID : 090-200069060-20221213-126_2022-DE

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FESSLER, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : J. MARTINEZ, Y. KUENY

Pouvoirs : C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, A. FENDELEUR à R. BEGUE, G. MICLO à F. MONCHABLON, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 126-2022

Objet : Petite enfance - EAJE de Giromagny - transfert du site

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°098-2022 du 8 novembre 2022 relative à la validation de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation d'une ancienne cantine ouvrière pour l'installation du multi-accueil des Papy'llons,

Considérant la possibilité de bénéficier du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort,

Monsieur le Président expose que dans le cadre d'une demande d'aide à la Caisse d'allocations familiales au titre du plan d'investissement relatif à l'établissement d'accueil du jeune enfant, il est nécessaire d'acter le transfert du site rue des casernes à Giromagny dès la réception des travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le transfert du site des Papy'llons rue des casernes à Giromagny, dès réception des travaux,

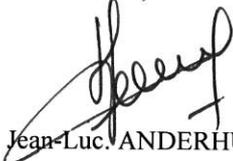
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Christian CANAL